



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Un protectionnisme plus équilibré : le FEOGA et la réforme de la PAC

Louis-P. Mahe, J.C. Poupa, T. Trochet

Citer ce document / Cite this document :

Mahe Louis-P., Poupa J.C., Trochet T. Un protectionnisme plus équilibré : le FEOGA et la réforme de la PAC. In: Économie rurale. N°164, 1984. pp. 17-22;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3109>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_164_1_3109

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Les problèmes budgétaires et le coût économique de la PAC sont dûs d'abord au niveau de protection accordée à l'agriculture communautaire mais aussi à la structure hétérogène de cette protection et aux distorsions de rapport de prix qui en résultent.

L'étude suggère qu'une protection plus équilibrée, particulièrement dans l'alimentation animale, inspirée par la théorie du tarif uniforme, serait un pas dans la bonne direction d'une réforme de la PAC. Par protection plus équilibrée, il est entendu une baisse de prix des céréales, du sucre, voire de certaines productions animales, et une protection semblable aux céréales sur les tourteaux et les produits de substitution.

Le réalisme politique de la proposition tant sur le plan interne qu'externe à la CEE est discuté. Une illustration numérique provisoire est présentée sur la base d'un modèle simplifié de commerce international comprenant trois zones : CEE, économies centralement planifiées et autres économies de marché. Le modèle fait des hypothèses sur les élasticités d'offre et de demande et déduit les nouveaux équilibres mondiaux (prix, quantités) lorsque les mesures douanières ou les prix CEE sont altérés. Le Budget Communautaire apparaît tout particulièrement sensible à de tels changements de la structure tarifaire de la CEE.

Abstract

The budgetary problems and the economic costs of CAP are due first to the level of protection provided to agriculture in the EEC but also to the heterogeneous protective structure and the distorted price ratios.

It is argued that a more balanced protection inspired by the uniform tariff theory particularly on feed stuffs would be a step in the right direction in reforming the CAP: a more balanced protection is defined as lower protection for cereals, sugar and maybe some animal products and a protection similar to grain on oil meals and cereal substitutes.

Political feasibility both internally and externally to EEC is sketched. A tentative numerical illustration is presented on the basis of a simple international agricultural trade model including EEC, centrally planned economies and the rest of the world. The FEOGA budget is quite sensitive to such changes in the external protection.

UN PROTECTIONNISME PLUS ÉQUILIBRÉ LE FEOGA ET LA RÉFORME DE LA PAC

Louis P. MAHÉ*, J.C. POUPA*, T. TROCHET*

Résumé :

Les problèmes budgétaires et le coût économique de la PAC sont dûs d'abord au niveau de protection accordée à l'agriculture communautaire mais aussi à la structure hétérogène de cette protection et aux distorsions de rapport de prix qui en résultent.

L'étude suggère qu'une protection plus équilibrée, particulièrement dans l'alimentation animale, inspirée par la théorie du tarif uniforme, serait un pas dans la bonne direction d'une réforme de la PAC. Par protection plus équilibrée, il est entendu une baisse de prix des céréales, du sucre, voire de certaines productions animales, et une protection semblable aux céréales sur les tourteaux et les produits de substitution.

Le réalisme politique de la proposition tant sur le plan interne qu'externe à la CEE est discuté. Une illustration numérique provisoire est présentée sur la base d'un modèle simplifié de commerce international comprenant trois zones : CEE, économies centralement planifiées et autres économies de marché. Le modèle fait des hypothèses sur les élasticités d'offre et de demande et déduit les nouveaux équilibres mondiaux (prix, quantités) lorsque les mesures douanières ou les prix CEE sont altérés. Le Budget Communautaire apparaît tout particulièrement sensible à de tels changements de la structure tarifaire de la CEE.

Summary :

MORE BALANCED PROTECTIONISM, THE FEOGA AND CAP REFORM

The budgetary problems and the economic costs of CAP are due first to the level of protection provided to agriculture in the EEC but also to the heterogeneous protective structure and the distorted price ratios.

It is argued that a more balanced protection inspired by the uniform tariff theory particularly on feed stuffs would be a step in the right direction in reforming the CAP: a more balanced protection is defined as lower protection for cereals, sugar and maybe some animal products and a protection similar to grain on oil meals and cereal substitutes.

Political feasibility both internally and externally to EEC is sketched. A tentative numerical illustration is presented on the basis of a simple international agricultural trade model including EEC, centrally planned economies and the rest of the world. The FEOGA budget is quite sensitive to such changes in the external protection.

Introduction

La politique agricole de la Communauté est critiquée depuis longtemps. A l'intérieur, certains l'accusent d'être inefficace et d'avoir des effets inégalitaires entre les agriculteurs, les régions, les Etats membres. A l'extérieur, les concurrents de la CEE sur les marchés mondiaux dénoncent son protectionnisme et surtout ses pratiques d'exportation (restitutions). Ces critiques ne sont pas nouvelles ; elles ont existé dès l'origine de l'Europe verte. Elles sont reprises avec une intensité variable en fonction de la conjoncture mondiale ou de difficultés propres à certaines productions sans toutefois déboucher sur des changements majeurs d'orientation.

Seules les difficultés budgétaires de la Communauté semblent apporter un détonateur suffisant pour mettre en chantier des infléchissements significatifs de la PAC. Incapable de trouver d'autres moyens que les prix garantis pour soutenir les revenus agricoles, la Communauté a développé une agriculture exportatrice. Les prélèvements alimentaient le budget du FEOGA lorsque la CEE était essentiellement un importateur agricole. Il faut maintenant financer les restitutions. Certes, la Communauté reste encore un très gros importateur, mais en raison d'accords

internationaux ou de régimes dérogatoires, la majeure partie des importations agricoles entrent maintenant librement (manioc, soja, contingents de beurre, de bovins, de sucre...). Les contraintes budgétaires deviennent d'autant plus fortes que les Etats-membres déficitaires en produits agricoles, qui sont des contributeurs nets au FEOGA, exigent des économies et s'opposent au déplaçonnement des ressources.

Dans ces conditions, les propositions de réforme sont presque exclusivement centrées sur les aspects budgétaires. Mais pour être acceptables au Conseil des ministres, elles ne peuvent pénaliser ni les agriculteurs, ni les intérêts des Etats-membres. Elles ne peuvent non plus menacer les intérêts commerciaux des concurrents sur les marchés mondiaux sous peine de susciter des représailles. La marge de manœuvre est si étroite que la Commission ne peut guère proposer que des mesures prenant acte des situations acquises mais évitant les détériorations ultérieures. Il est naturel dans ces conditions que l'on ait recours aux quotas de production pour le lait et aux contingents (baptisés accords d'autolimitation) pour les importations de substituts de céréales.

* INRA, Station d'Economie et de Sociologie Rurales, 65, rue de St-Brieuc 35042 Rennes Cedex.

C. LEFEBVRE, P. RAINELLI, J. MAHE ont apporté leurs commentaires à une première version de cet article.

Le point de vue adopté ici est différent puisque l'on recherche une hiérarchie des prix communautaires qui semble plus rationnelle, et l'on envisage la mise en œuvre d'une telle réforme dans le cadre d'une négociation internationale avec les pays-tiers.

Le niveau de protection accordé par la PAC à certaines productions a déjà fait l'objet de critiques, notamment pour les céréales (Koester, 1982; Mahé et Roudet, 1981) et pour le sucre (Koester et Schmitz, 1982). Les distorsions de prix entre matières premières de l'alimentation animale ont elles-mêmes été souvent dénoncées; par les céréaliers qui souhaitent bien entendu voir taxer les produits concurrents des céréales; mais aussi par les économistes qui analysent les inefficacités qu'elles engendrent (De Veer, 1984).

On se propose d'étudier les effets économiques et budgétaires d'un rééquilibrage des prix dans l'alimentation animale qui correspondrait à une protection générale plus homogène, mais plus faible. Cette étude est réalisée à l'aide d'un modèle permettant de mettre en relation les économies agricoles mondiales et d'analyser l'impact de changements de leurs mesures douanières. Le modèle est sommairement décrit dans l'annexe.

Plusieurs auteurs ont modélisé le marché mondial d'un ou de plusieurs produits pour étudier l'impact sur les prix mondiaux d'une libéralisation des échanges. Ils montrent en général qu'une baisse de protection en pays développés entraînerait une remontée parfois très sensible des prix mondiaux (Lattimore et Weedle, 1981; Tangermann et Krostiz, 1982; Valdes et Ziezt, 1980). On utilise ici un modèle international simplifié où les prix mondiaux sont endogènes et dont l'originalité est de prendre en compte les interdépendances entre productions dans l'offre et la demande. Dans la section I, ce modèle dont le domaine d'application est plus général est utilisé d'un point de vue communautaire, afin d'évaluer les effets, sur les volumes produits, consommés et échangés par la CEE, d'une variation de certains prix. Les répercussions budgétaires sont alors déduites des nouveaux écarts entre les prix de la CEE et les prix mondiaux. La section II est consacrée à l'économie politique du rééquilibrage de la protection entre céréales et autres ingrédients de l'alimentation animale.

UNE PROTECTION MOINS ÉLEVÉE MAIS PLUS ÉQUILBRÉE

L'idée d'une protection plus homogène entre produits agricoles s'inspire de la théorie de la protection uniforme (Corden, 1971). En simplifiant, cette théorie propose d'accorder le même niveau de protection aux biens importables, si l'objectif est de soutenir globalement le secteur qui les produit par rapport à la concurrence étrangère pour des raisons données (non économiques par exemple). Les hypothèses requises pour que le même niveau de protection nominale aux différentes productions soit recommandé, sont trop contraignantes pour que la transposition à la PAC soit immédiate. Une analyse théorique plus détaillée de la hiérarchie des taux de protection appliqués dans la PAC semble justifiée en se référant au cadre de l'optimum second mais elle n'est pas faite ici. La démarche est plus empirique et se limite aux effets sur les équilibres en volume et sur les coûts budgétaires.

Les trois simulations présentées illustrent les effets d'une baisse des prix des céréales accompagnée de l'établissement d'un droit sur les tourteaux et les produits de substitution des céréales (PSC). Comme les prix mondiaux des produits animaux se redressent à la suite de ces mesures, sans qu'on ait modifié les prix du lait et des viandes dans la CEE, la protection des produits exportés sous régime PAC a diminué et on peut parler, au sens large, d'un rééquilibrage vers le bas. On pourrait évidemment raffiner en recherchant les effets d'une protection effective équilibrée.

Simulation 1 (tableau 1): baisse de 10% du prix des céréales communautaires.

Dans le cadre de nos hypothèses sur les élasticités croisées, cette mesure, sans baisse parallèle des prix des produits de l'élevage, apparaît comme un pas dans la mauvaise direction. La baisse des coûts des aliments et les substitutions dans l'offre (grandes cultures-fourrages) relancent les productions animales qui croissent d'environ 4% dans la CEE. Les prix du lait et de la viande chutent sur le marché mondial de 3 à 4%. Excédents animaux et restitutions accrues alourdissent les coûts budgétaires des produits de l'élevage et particulièrement du lait (+ 500 millions d'ECU). Les économies faites sur les céréales ne peuvent compenser ces charges supplémentaires et les dépenses nettes (restitutions - prélèvements) augmentent de près de 500 millions d'ECU.

Tableau 1. — Effet d'une baisse de 10% du prix CEE des céréales, les prix CEE des autres produits étant constants

Produits	indice d'évolution par rapport à l'année de base					dépenses budgétaires 10 ⁶ ECU	
	Monde	CEE				année base	état final
		production		consommation			
	prix	prix	quantité	prix	quantité		
céréales	1,000	0,900	0,900	0,900	1,088	540,00	— 518,87
tourteaux	0,987	1,000	1,021	1,000	0,969	— 600,00	562,91
substituts	0,984	1,000	0,995	1,000	0,939	— 161,28	— 175,77
bœufs	0,967	1,000	1,043	1,000	0,996	240,00	531,72
porc-volailles	0,965	1,000	1,043	1,000	0,996	80,00	250,34
lait	0,972	1,000	1,043	1,000	0,996	2 100,00	2 926,36
sucre	0,984	1,000	1,043	1,000	1,000	360,00	449,23
Total						3 578,72	4 025,91

Simulation 2 (tableau 2), baisse de 10 % du prix des céréales, établissement d'un prélèvement de 20 % sur les tourteaux (dont le prix CEE croît de 20 %).

L'élévation du prix des tourteaux de 20 % dans la CEE accroît la substitution de céréales aux tourteaux et aux PSC. La consommation de céréales en Europe s'élève de 13 %, celle de tourteaux et de PSC chute de 13 % et 10 % respectivement. Ce nouvel accroissement de la demande de céréales en Europe entraîne un redressement des prix mondiaux (+ 1,6 %). La hausse des coûts des aliments liée à celle des tourteaux compense totalement ou en partie la

baisse de prix des céréales et les volumes de produits animaux dans la CEE retrouvent à peu près leur niveau initial.

Une taxation des importations de tourteaux neutralise donc les inconvénients de la baisse isolée des céréales, c'est-à-dire le boom sur l'élevage, tout en gardant les avantages de cette baisse : les économies de restitutions sur les exportations céréalières. Les produits de la taxe sur les tourteaux s'ajoutent à ces économies, entraînant un redressement considérable du FEOGA : les dépenses nettes baissent de 2 milliards d'ECU.

Tableau 2. — Effets d'une baisse de 10 % du prix des céréales accompagnée d'un prélèvement sur les tourteaux (dont le prix CEE croît de 20 %)*

Produits	indice d'évolution par rapport à l'année de base					dépenses budgétaires 10 ⁶ ECU	
	Monde	CEE				année de base	état final
		production		consommation			
	prix	prix	quantité	prix	quantité		
céréales	1,016	0,900	0,900	0,900	1,128	— 540,00	657,59
tourteaux	0,989	1,000	1,021	1,200	0,868	600,00	— 223,38
substituts	0,993	1,000	0,995	1,000	0,905	— 161,28	— 155,68
bœuf	0,984	1,000	1,006	1,000	0,996	240,00	301,66
porc-volailles	0,984	1,000	1,006	1,000	0,996	80,00	116,29
lait	1,007	1,000	0,988	1,000	1,003	2 100,00	1 836,40
sucres	0,994	1,000	1,043	1,000	1,000	360,00	442,19
Total						3 758,72	1 659,88

* Compte tenu de la variation des prix mondiaux le taux de protection baisse de $10 - 1,6 = 8,4$ points pour les céréales et augmente de $20 + 1,1 = 21,1$ points pour les tourteaux. Le taux de protection est défini par le rapport des prix dans la CEE aux prix mondiaux.

Simulation 3, baisse de 10 % du prix des céréales, prélèvement sur les tourteaux et les PSC (leur prix croît de 20 %).

Par rapport à la simulation précédente, la production de céréales communautaire est inchangée, mais la consommation augmente encore. Le renchérissement des aliments dû à celui des PSC, réduit les volumes des produits de

l'élevage de 3 à 5 % dans la CEE. Les prix mondiaux de ceux-ci se relèvent encore et retrouvent (bœuf, hors-sol) leur niveau d'origine ou le dépassent (lait + 3 %).

Aux recettes apportées par les droits sur les PSC s'ajoutent celles des prélèvements céréaliers et les économies de restitutions sur les produits animaux. Le budget du FEOGA voit sa situation s'améliorer de plus de 3 milliards d'ECU.

Tableau 3. — Effets d'une baisse de 10 % du prix des céréales associée à un prélèvement sur les tourteaux et les PSC (dont le prix CEE croît de 20 %)

Produits	indice d'évolution par rapport à l'année de base					dépenses budgétaires 10 ⁶ ECU	
	Monde	CEE				année de base	état final
		production		consommation			
	prix	prix	quantité	prix	quantité		
céréales	1,030	0,900	0,900	0,900	1,192	540,00	— 868,33
tourteaux	0,998	1,000	1,021	1,200	0,853	600,00	— 178,21
substituts	0,987	1,000	1,194	1,200	0,782	— 161,28	— 332,10
bœuf	0,998	1,000	0,970	1,000	0,996	240,00	86,67
porc-volailles	1,000	1,000	0,970	1,000	0,996	80,00	6,02
lait	1,029	1,000	0,952	1,000	1,003	2 100,00	1 223,69
sucres	1,003	1,000	1,043	1,000	1,000	360,00	435,44
Total						3 758,72	373,17

On pourrait réduire encore les dépenses, particulièrement en baissant le prix du lait qui reste un poste important du budget et surtout celui du sucre dont le soutien paraît socialement moins justifié.

Le scénario décrit par la simulation 3 correspond à une baisse des volumes de production communautaire (— 13 millions de tonnes de céréales, — 6 millions de tonnes de lait...). C'est donc à un niveau moindre d'emploi de

ressources dans le secteur agricole qu'il correspond. Dans le court terme, les revenus agricoles pourraient baisser si l'ajustement des ressources employées ne pouvait avoir lieu. Il importerait donc d'annoncer clairement la direction des changements et de prévoir une période de transition. Il reste que les revenus dans les grandes cultures seraient plus lésés que ceux des éleveurs dans la mesure où ceux-ci verraient les mouvements en sens inverse des prix des matières premières des aliments du bétail se compenser, au moins en partie.

Il est clair que les évaluations proposées ici ne sont qu'**indicatives**, car si le modèle est potentiellement à même de décrire les interactions entre les économies agricoles du monde, le choix des paramètres reste fragile et le degré de désagrégation de l'agriculture mondiale est insuffisant. Un travail de documentation plus important serait nécessaire pour préciser la fiabilité des simulations.

Cette approche a l'intérêt de rendre explicite la relation entre les politiques agricoles domestiques et la situation des marchés mondiaux. On note au tableau 3 que certains prix mondiaux se relèvent sensiblement (céréales, lait, sucre) sans que la CEE n'ait baissé ses prix intérieurs pour le lait et le sucre. On imagine ce que pourrait être l'ampleur de ce relèvement si les niveaux de protection dans l'ensemble des pays développés faisaient l'objet d'une réduction concertée.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE D'UN RÉÉQUILIBRAGE VERS LE BAS DE LA PROTECTION COMMUNAUTAIRE

Il y a deux différences essentielles entre l'esquisse proposée ici et les taxations et les contingents envisagés pour certains substituts des céréales : son principe est plus général (toutes les productions sont potentiellement concernées) ; elle comporte des éléments de compromis qui permettent des compensations et des concessions réciproques. Les taxations unilatérales correspondent à un rééquilibrage de la protection vers le haut qui crée le réflexe évident de rejet des partenaires du Nord de la CEE et pénalise considérablement les éleveurs. Un rééquilibrage vers le bas n'a pas les mêmes inconvénients généralisés. Il paraît plus facile à mettre en œuvre aux plans national, communautaire et mondial.

L'attitude possible des pays membres de la CEE

Les refus de nombreux Etats-membres de confier un mandat à la Commission pour négocier la limitation des substituts de céréales ne signifie pas leur opposition formelle à un tel projet qui implique des compensations. Néanmoins, les élevages de transformation, sur-intensifs et basés sur les matières premières importées perdront leurs avantages actuels et seront plus lésés, au moins à court terme, que l'élevage basé sur les ressources nationales.

Les grands perdants de la réforme seraient évidemment les exploitations de grandes cultures des plaines de l'Europe. Mais leur compétitivité est potentiellement forte et elle serait renforcée par un réajustement probable à la baisse du prix des terres dont le niveau est en partie lié au soutien des prix.

Comment les transferts de balance des paiements entre Etats liés à la solidarité financière, seraient-ils affectés ? Une évaluation systématique est en cours. Le solde des effets pour un pays donné dépendra de deux composantes :

d'une part, le reversement des nouveaux droits de douanes sur les tourteaux et les PSC, et la baisse des prélèvements et restitutions sur les céréales ; d'autre part, le moindre recours aux contributions TVA à cause de l'amélioration de l'équilibre du FEOGA.

Pour la composante douanière, les importateurs de PSC et de tourteaux verraient leur contribution nette alourdie (Allemagne) ou leurs avantages réduits (Pays-Bas, France). Les pays dont l'agriculture est moins importatrice de matières premières comme le Danemark ou surtout l'Irlande seraient moins affectés. Il est clair que le bilan des effets pour un pays dépendrait de la structure de sa balance agricole et de l'importance du rééquilibrage de prix finalement réalisé.

Pour la composante TVA, les pays à forte clé budgétaire seraient très sensibles à la réduction des dépenses nettes du FEOGA. Ainsi la Grande-Bretagne verrait probablement sa contribution diminuer car la baisse de sa contribution TVA serait sans doute plus forte que ses reversements douaniers, à cause du niveau relativement modeste de ses importations de PSC et tourteaux. Pour la France, le mécanisme est inversé : la perte sur le financement des restitutions céréalières, ne serait pas compensée par l'allègement de la contribution TVA. Des calculs très provisoires suggèrent que la contribution britannique diminuerait de près de 400 millions d'ECU et que la France subirait une baisse de son transfert positif de 500 millions d'ECU.

Réactions possibles des pays-tiers, développés et en voie de développement.

Le réaménagement tarifaire proposé est-il acceptable pour les pays-tiers développés ? Quelle compensation envisager pour les pays en voie de développement qui perdraient certains des avantages de la situation actuelle ?

Face aux pays développés et essentiellement aux Nord-Américains la CEE doit trouver le moyen terme entre une attitude timorée considérant les accords du GATT comme intangibles et fuyant toute initiative, et une attitude irresponsable consistant à exporter des surplus coûte que coûte pour parer au plus pressé. Il est clair que les Américains seraient très sensibles à un changement important de la gestion du marché communautaire des céréales. Ils verraient d'un très bon œil une baisse des restitutions et encore plus leur plafonnement qui amènerait la CEE à contribuer davantage à la stabilisation des prix mondiaux. En effet, pour les Américains, exporter plus de maïs compenserait tout ou partie des pertes sur le soja et le corn gluten feed. En fait, compte tenu de son niveau d'autosuffisance très bas, il est vraisemblable que le marché européen ne se rétrécirait que modérément en volume (3 millions de tonnes sur les tourteaux, 4 millions sur les substituts, selon nos estimations très grossières). Il n'y aurait donc pas de réel bouleversement des flux d'échange en dépit de l'amplitude des changements de rapport de prix. De plus l'élévation des prix mondiaux de céréales (3,0%), ceux des tourteaux restant stables, réduiraient sensiblement le coût de la politique agricole américaine. Il semble d'ailleurs que les Américains ont maintenant compris qu'une guerre de subventions à l'exportation leur coûterait beaucoup plus cher qu'à la CEE, étant donné les niveaux relatifs des soldes exportables. De plus, l'attitude des Américains dépendrait du poids relatif des lobbies du maïs et du corn gluten feed. Or il semble que l'ouverture plus grande du

marché européen du maïs toucherait plus d'agriculteurs américains que la fermeture du débouché du corn gluten feed qui concerne surtout des intérêts industriels concentrés.

Enfin une négociation multilatérale pourrait déboucher sur certaines baisses de protection agricole des pays développés (autres pays d'Europe, Amérique et surtout Japon) qui contribueraient à un relèvement des prix mondiaux, les rapprochant ainsi des conditions moyennes de coût de production à l'échelle mondiale, allégeant d'autant le poids des dépenses de soutien.

Si le rééquilibrage tarifaire de la CEE soulève des difficultés d'ordre politique avec les autres pays développés, il se heurte à des problèmes d'éthique à l'égard des pays en voie de développement (PVD). Pour ceux-ci, deux types de difficultés apparaissent :

— l'élévation générale des prix mondiaux, de céréales en particulier, aggraverait encore la situation économique et alimentaire des pays de la faim. C'est probablement l'objection morale la plus forte au projet décrit. Sans doute l'élévation des prix agricoles en PVD serait un moyen de développer leur appareil de production agricole, ce qui semble admis ; mais le recours à l'aide alimentaire d'urgence ou transitoire resterait nécessaire.

— certains PVD, eux-mêmes exportateurs de biens primaires, en particulier les producteurs de manioc et d'oléagineux, verraient leur balance des paiements se détériorer. Ces effets seraient encore accrus si une taxation des matières grasses végétales actuellement proposée était mise en œuvre. L'Indonésie et la Thaïlande seraient gravement touchées dans leur équilibre commercial à la fois en volume et en prix. Des compensations financières directes semblent inévitables, ce qui est déjà envisagé à un niveau modeste ; elles réduiraient les économies budgétaires européennes dégagées par la réforme suggérée.

Les concessions les plus importantes pourraient porter sur le sucre pour lequel la politique communautaire vis-à-vis des PVD n'est pas sans ambiguïté. D'une part, la production sucrière dans la CEE est fortement encouragée par les prix élevés en dépit des quotas, et les excédents communautaires dépriment les cours mondiaux. Seuls, certains PVD bénéficient de contingents préférentiels. Il est probable qu'une ouverture plus grande du marché communautaire au sucre des PVD représenterait une compensation importante (1) accompagnée de gains de termes

de l'échange. Le Brésil, par exemple ne pourrait-il être compensé en partie de la perte liée au soja, par des débouchés accrus pour le sucre ou des productions animales ? Mais un tel réaménagement aurait des effets redistributifs très marqués entre les PVD qui doivent être examinés avec plus de détail car pour certains l'équilibre économique tout entier repose sur la balance agricole.

Conclusion

La conjoncture tant interne qu'étrangère est favorable à un changement profond des relations internationales agricoles où la PAC joue un rôle central.

Au plan intérieur, la faible progression des revenus au cours des dix dernières années et ses conséquences ont certes mis des agriculteurs en difficulté, mais elles ont aussi coupé court à l'envolée des prix des terres agricoles : ceux-ci deviennent maintenant compatibles avec une protection plus faible des grandes cultures.

Au niveau international, les cours mondiaux déprimés et le coût budgétaire très élevé des politiques agricoles poussent les pays développés à soumettre celles-ci à un réexamen. Les Américains sont sans aucun doute désireux de corriger les inconvénients de la PAC à leur égard. Pourquoi ne pas négocier une protection plus uniforme de l'agriculture européenne en échange de quelques concessions ?

Au plan européen, la nécessité d'une réforme est admise, mais la tentation du rafistolage est grande. Il faut un projet global, élargissant la gamme possible des concessions réciproques et conduisant les partenaires à se prononcer non sur des règlements immédiats mais sur des principes économiques et politiques : équilibre de soutien des productions, suppression des distorsions, réduction des disparités agricoles de revenus.

Réforme et négociations globales ne signifient pas brutales. Il faut **négocier globalement** mais sur un **état futur applicable par étapes**, de façon à permettre aux producteurs de s'adapter aux nouveaux rapports de prix et donc à réduire les effets de revenus produits par des variations trop brusques de prix.

Il ne faut pas se cacher néanmoins que le rééquilibrage vers le bas de la protection se traduirait par une restructuration du secteur avec un niveau moindre de ressources employées en agriculture.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AHRENS H. W., VON URFF W. et WEINMULLER E. (1983). — Conséquences de la politique agricole commune sur les pays en voie de développement. *Economie Rurale*, n° 156, 1983 (4), 3-10.

BERGMANN D.R. (1981). — La politique agricole commune. Crise et remèdes. *Economie Rurale* n° 143, 1981 (3), 5-14.

BOUSSARD J.M. (1982). — L'élasticité de l'offre des produits agricoles par rapport aux prix (estimation par les parts de facteurs dans quelques pays de la CEE). INRA, *Economie et Sociologie Rurales* Paris.

BUCKWELL A. E., HARVEY D. R., THOMPSON C. J. and PAR-TON K. A. (1982). — The costs of the common agricultural policy. Croom Helm London.

CORDEN W.M. (1971). — The theory of protection. Oxford University Press.

DEBOIS J. M. (1983). — Le partage de l'instabilité et les échanges mondiaux. *Economie Rurale*, n° 156, 1983 (4), 18-26.

1. A cause de la part importante du sucre dans les exportations des PVD vers la CEE (Ahrens et al., Koester, 1982).

DE VEER J. (1984). — Cereal substitutes, fat tax and price distortions. Colloque de Sienne, fév. 1984, à paraître in the *European Review of Agricultural Economics* (ERAE).

INRA, Charles Robert, SIDO (1982). — Tourteaux et autres matières riches en protéines.

KOESTER U. (1982). — Policy options for the grain economy of the European Community: implications for developing countries. IFPRI Res. rep. 35 (nov.).

KOESTER U. and SCHMITZ P. M. (1982). — The EC Sugar market policy and developing countries. ERAE 9-2: 183-204.

LATTIMORE R. and WEEDLE S. (1981). — The « world price » impact of multilateral free trade in dairy products. *Agriculture Canada Working paper*.

MAHÉ L. et ROUDET M. (1981). — La politique agricole française et l'Europe Verte : impasse ou révision ? *Economie Rurale*, n° 135, 1981 (1), 12-27.

MAHÉ L.P. (1984). — A lower but more balanced protection for EC agriculture. Colloque de Sienna, fév. 1984, à paraître in the European Review of Agricultural Economics.

SORENSEN V. L. and ROSSMILLER G. E. (1983). — Future options for US agricultural trade policy. AAEA meeting Purdue.

TANGERMANN S. and KROSTIZ W. (1982). — Protectionism in livestock sector with particular reference to the international beef trade. Der Universität Gottingen.

SURRY Y. (1983). — A cost function approach to the analysis of the

aggregate demand for feed ingredients in the European Economic Community. University of Guelph, dept. of Agricultural Economics, Canada.

USDA (1978). — Alternative futures for World Agriculture. Volume I. World GOL Model. Foreign Agricultural Econ. Report n° 146.

VALDES A. and ZIETZ J. (1980). — Agricultural protection in OECD countries : its cost to less developed countries. IFPRI, Res. Rep. n° 21 déc.

WARLEY T. K. et SURRY Y. (1983). — Echanges commerciaux de produits agricoles : conflits et compromis. Economie Rurale, n° 156, 1983 (4).

ANNEXE

Le modèle

Il s'agit d'une version simplifiée d'un modèle international destiné à évaluer les répercussions de changements de taux de protection sur les volumes produits, consommés, exportés et sur les prix dans diverses zones géographiques (MAHÉ, 1984).

Notations

- 7 produits repérés par les Indices I et J.
 3 zones géographiques repérées par k :
 k = 1, la CEE ;
 k = 3 l'ensemble des pays à économie planifiée (EPC),
 k = 2 le reste du monde (pays à économie de marché).
 S_{ik} ; P_{ik}^S ; E_{ij}^k : sont respectivement la production, le prix à la production et la matrice des élasticités directes et croisées d'offre, de la zone k.
 D_{ik} ; P_{ik}^D ; F_{ij}^k : sont les variables correspondants du côté demande-consommation.
 M_{i3} niveau des Importations nettes des pays EPC.

On écrit \bar{X}_{ik} la valeur de la variable X lors de la date de référence ($\bar{X} = \bar{S}, \bar{P}^S, \bar{D}, \bar{P}^D$). A cette date, l'équilibre ressources-emploi pour tous les produits s'écrit :

$$(1) \quad \bar{S}_{i1} + \bar{S}_{i2} + \bar{D}_{i1} + \bar{D}_{i2} + \bar{M}_{i3} \quad i = 1 \dots 7$$

Si l'on ne change le soutien des prix que dans la CEE, les prix dans la zone 2 vont évoluer comme les prix mondiaux ; on peut résoudre les équations du nouvel équilibre en statique comparative, en fonction des variations de prix de la zone 2.

$$(2) \quad \bar{S}_{i1} s_{i1} + \bar{S}_{i2} s_{i2} = \bar{D}_{i1} d_{i1} + \bar{D}_{i2} d_{i2} + d\bar{M}_{i3}$$

où $x_{ik} = (X_{ik} - \bar{X}_{ik}) / \bar{X}_{ik}$ c'est-à-dire la variation relative de X ($X = S, PS, PD, D$).

$d\bar{M}_{i3}$ = variations d'importations nettes des pays EPC.

Si l'on connaît les matrices des élasticités directes et croisées, on peut écrire (2) en fonction des variations relatives des prix (pour de petits déplacements autour de la situation initiale) :

$$(3) \quad \bar{S}_{i1} \sum_j E_{ij}^1 p_{j1}^S + \bar{S}_{i2} \sum_j E_{ij}^2 p_{j2}^S \\ = \bar{D}_{i1} \sum_j F_{ij}^1 p_{j1}^D + \bar{D}_{i2} \sum_j F_{ij}^2 p_{j2}^D + d\bar{M}_{i3}$$

soit, en désignant par S_k ($k = 1, 2$) et D_k les matrices de terme $\bar{S}_{ik} E_{ij}^k$, $\bar{D}_{ik} F_{ij}^k$; par p_k les vecteurs de composante p_{jk} et dM le vecteur des variations d'importations nettes des EPC, et par p la variation des prix mondiaux qui est supposée (1) égale à $P \frac{S}{2}$ et $P \frac{D}{2}$.

$$(4) \quad S^1 p_1^S - D^1 p_1^D = (S^2 - D^2) p_2 + dM_3$$

Dans (4) les variations de prix communautaires p_1^S, p_1^D sont exogènes, et on peut résoudre le système et trouver p_2 la variation des prix mondiaux correspondante. Compte tenu des niveaux de prix CEE et mondiaux de l'année de base et de ces variations relatives, on peut calculer la variation des dépenses et recettes du FEOGA liées aux prélèvements, restitutions et compléments de prix. Dans l'exemple, on n'a de compléments de prix que pour les oléagineux ($P_{21}^S > P_{21}^D$). Les dépenses

« d'intervention » ne sont pas prises en compte. Les paramètres retenus sont présentés dans Mahé (1984) et sont des évaluations inspirées d'autres travaux (notamment : Surry, 1983 ; USDA, 1978 ; Buckwell et al., 1982). Les bilans et les niveaux de prix intérieurs et mondiaux sont inspirés des données de l'année 1980. Ces données nécessiteraient d'être affinées surtout pour les tourteaux et PSC.

1. Ceci est justifié quand la protection n'est pas altérée en zone 2.